



VILLE DE GENEVE

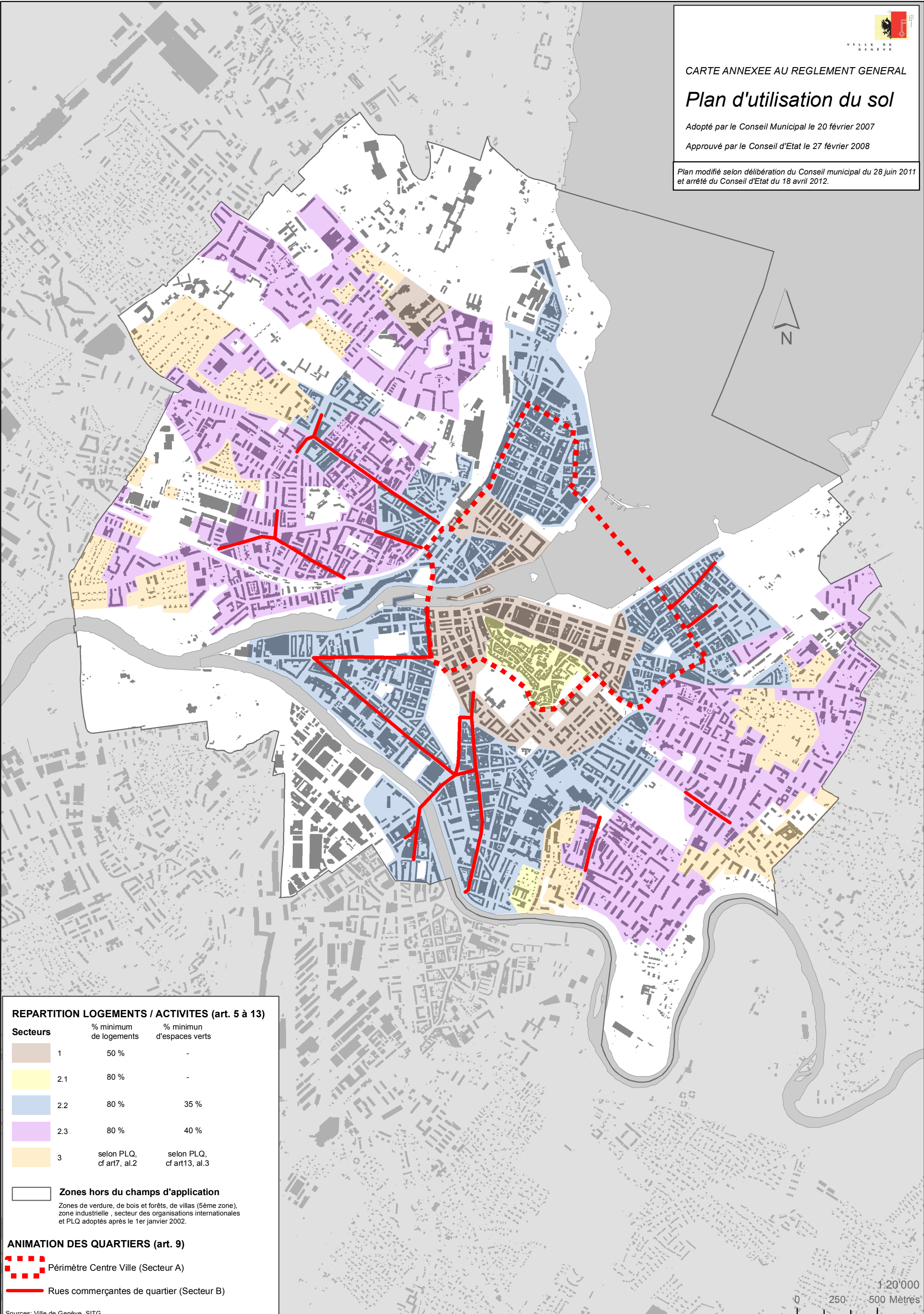
CARTE ANNEXEE AU REGLEMENT GENERAL

Plan d'utilisation du sol

Adopté par le Conseil Municipal le 20 février 2007

Approuvé par le Conseil d'Etat le 27 février 2008

Plan modifié selon délibération du Conseil municipal du 28 juin 2011 et arrêté du Conseil d'Etat du 18 avril 2012.



REPARTITION LOGEMENTS / ACTIVITES (art. 5 à 13)

Secteurs	% minimum de logements	% minimum d'espaces verts
1	50 %	-
2.1	80 %	-
2.2	80 %	35 %
2.3	80 %	40 %
3	selon PLQ, cf art7, al.2	selon PLQ, cf art13, al.3

Zones hors du champs d'application
 Zones de verdure, de bois et forêts, de villas (5ème zone), zone industrielle, secteur des organisations internationales et PLQ adoptés après le 1er janvier 2002.

ANIMATION DES QUARTIERS (art. 9)

- Périmètre Centre Ville (Secteur A)
- Rues commerçantes de quartier (Secteur B)

Sources: Ville de Genève, SITG

